Chapitre 4

APPROCHE HISTORIQUE

- 1. Evolution de la forme urbaine dans son site.
- 2. Cartographie et vues anciennes.
- 3. Permanence de l'occupation du site.

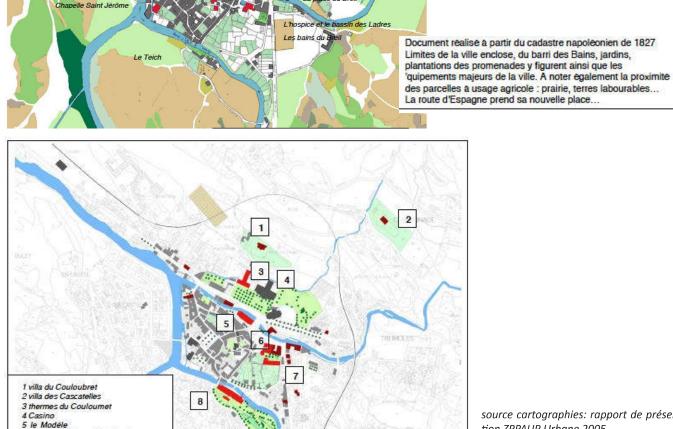
Ce chapitre a pour objectif de :

- mettre en évidence du point de vue historique les liens entre site, forme urbaine, paysage et architecture.

Conséquence et enjeux pour le SPR

- > une permanence d'occupation urbaine du site à la confluence des rivières,
- > une période médiévale attestée, présente dans la forme urbaine et de manière erratique dans l'architecture,
- > une période classique permettant la modification de la ville médiévale,
- > une période thermale du début du XIX^e siécle à nos jours contribuant à la transformation et l'extension de la ville, à ses équipements, ses embellissements,
- > l'affirmation récente de la ville de villégiature dans les Pyrénées, développant l'attractivité de la ville en même temps que celle de la station.
- > des fonds documentaires à même d'enrichir et de documenter les Orientations d'Aménagements et de Programmation à promouvoir sur les espaces publics à remodeler ou requalifier.
- > des limites urbaines liées à la ville ancienne, à la ville thermale et à la ville de villégiature sur lesquelles appuyer les contours du SPR.





source cartographies: rapport de présentation ZPPAUP Urbane 2005

6 l'hôpital et le bassin des Ladres 7 les thermes du Breil 8 les thermes du Teich

En rouge les hôtels

1 cadre historique

Considérer l'histoire de la constitution de la ville et de ses formes urbaines est une autre façon d'aborder l'histoire. Pour cela plusieurs sources documentaires ont progressivement été explorées par des érudits locaux, lors du travail d'élaboration de la ZPPAUP, et aujourd'hui par le travail d'inventaire. De nombreuses archives existent, révélées et analysées progressivement. Toutefois plusieurs incendies ont détruit des parties de la ville ainsi qu'une partie des archives.

Période médiévale : des installations urbaines au débouché des vallées et des versants.

- église Saint Vincent rive droite de la Lauze : ville vieille au cadastre,
- Le Castel Maou éperon rocheux sur la route vers l'Espagne et l'Andorre,
- bassin des Ladres (barry ou quartier de l'hôpital et des bains) et bassin de la Basse près du Couloubret,
- 1241 : charte de coutumes accordée aux habitants d'AX par le comte de Foix qui contribue sans doute à la structuration d'une ville fortifiée à la confluence de l'Ariège et de la Lauze.

De cette période :

- la localisation de ville sur un site de confluence de vallées,
- la localisation de l'église Saint Vincent,
- l'attachement de la ville au massif sur lequel se situe le Castel Maou,
- la présence des sources chaudes utilisées.

Temps modernes : une ville qui prospère entre grands axes et productions locales

Développement du commerce du bétail, des laines, des draps et du fer. Une ville qui évolue et reste contenue dans son enceinte fortifiée et les bras des rivières. Quelques typologies d'immeubles à cour et escalier décrites. Une évolution au pied du rempart qui donnera la rue du Coustou.

Des édifices hors les murs : église Saint Vincent, moulins à eau et premiers établissements thermaux (privés).

Autour du Bassin des Ladres, la place du Teich se dessine, l'hôpital évolue. Près du Bassin de la Basse s'installent les premiers bains du Couloubret.

XIX^e: une ville qui se transforme avec ses équipements, le déploiement du thermalisme et l'arrivée de la voie ferrée.

1827 premier plan cadastral.

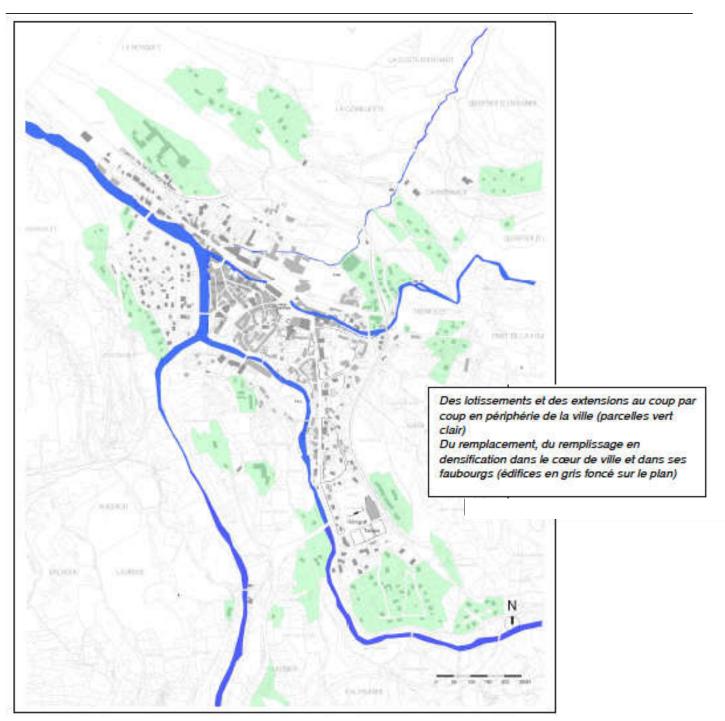
- 1° Développement du thermalisme : autour d'édifices préexistants avec création d'hôtels (Hôtel de France, Hôtel d'Espagne hors enceinte).
- 2° développement entre 1827 et 1910 : la ville s'étend sous forme de faubourgs, le long des axes venant de Foix et allant vers l'Espagne et l'Andorre. La création de la gare en 1888 oriente la ville de manière privilégiée.

Création de grandes villas avec jardin : villa des Cascatelles et villa Goubeau (à côté du Couloubret).

Les équipements liés au thermalisme ou à la ville se construisent ou se reconstruisent : Casino, église Saint Vincent, promenade du Couloubret....

1880 : incendie dans la ville ancienne permettra ultérieurement de créer

des espaces publics (place Roussel et ses abords).

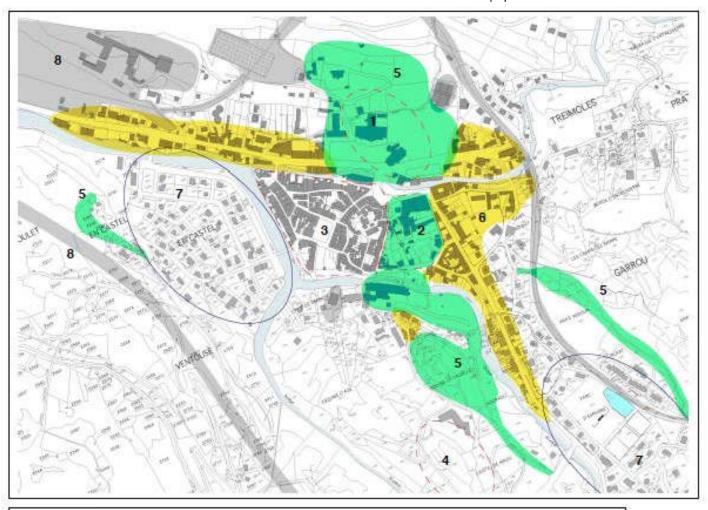


source : rapport de présentation ZPPAUP Urbane 2005

1 cadre historique (suite)

XX°: l'apparition de la ville de villégiature et des sports d'hiver. Les lotissements et les nouvelles formes urbaines d'extension : En Castel, le parc d'Espagne et de ses équipements sportifs (2° partie du XX°) Le développement du ski avec l'évolution du domaine de Bonascre le Saquet Dans la ville : élargissement des places Saint Jérôme et du Breilh consécutives à des incendies et des interventions de «curetage».

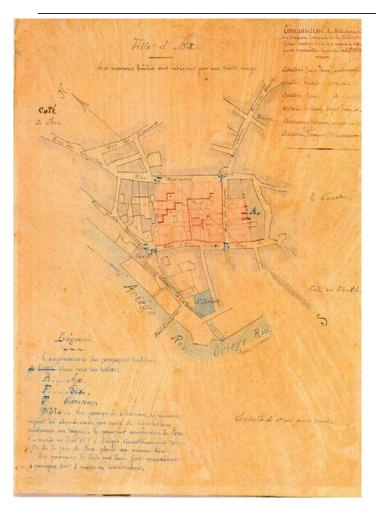
Conclusion: une succession d'enveloppes urbaines, un renouvellement puis l'apport de formes urbaines qui nécessitent l'extension sur de nouveaux sites. Le rôle urbain et structurant des équipements.

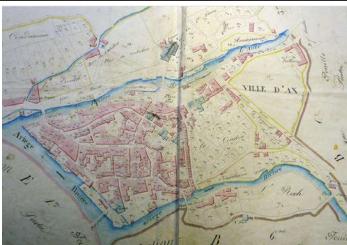


- 1 la ville vieille
- 2 le faubourg des bains
- 3 la ville enclose
- 4 Castel Maou
- 5 la ville thermale ses villas, ses équipements de promenade, ses parcs et jardins
- 6 les faubourgs en développement le long des axes
- 7 les extensions du début du XX° siècle
- 8 les équipements (y compris voie ferrée et future déviation)

source : rapport de présentation ZPPAUP Urbane 2005

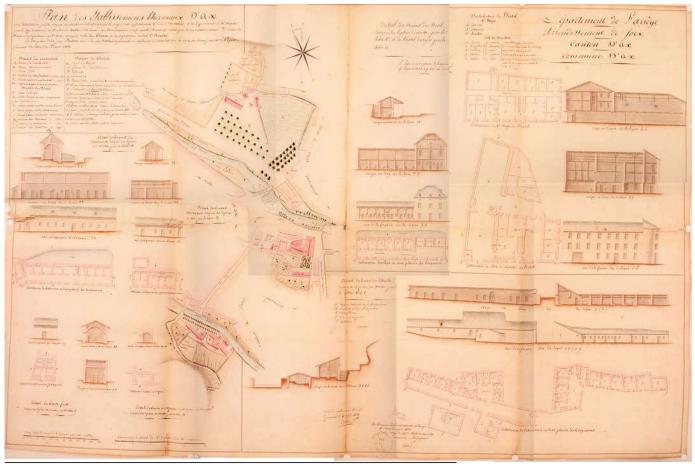
* sources : travail d'Anaïs COMET pour l'inventaire- 2018 dossier ZPPAUP agence Urbane 2005





Plan cadastral 1827 AD Ariège 3 P 559

Source ZPPAUP agence Urbane fonds Teisseire Source ZPPAUP agence Urbane document mairie



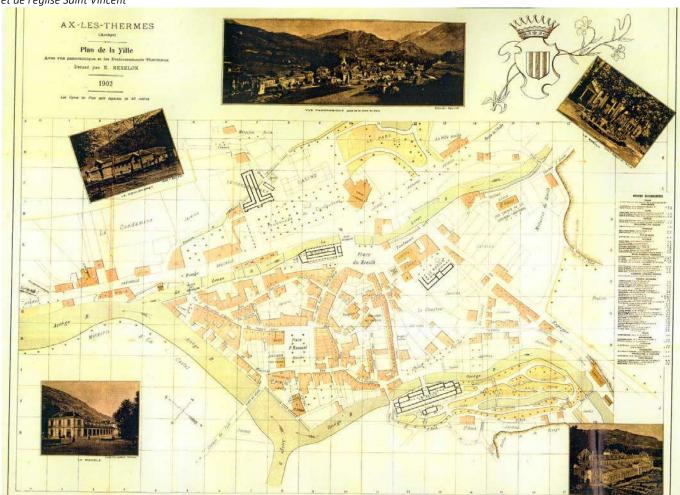
étude préalable pour la délimitation d'un SPR Commune d'AX Les Thermes

2 cartographies et vues anciennes

Source ZPPAUP agence Urbane fonds Teisseire vue de la Lauze et de l'église Saint Vincent

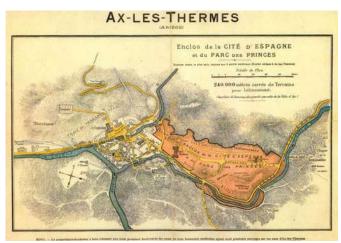
Plusieurs documents à disposition aux archives départementales et dans les fonds privés renseignent les étapes de transformation :

- maintien ou changement dans la forme de la ville, de son parcellaire, son organisation viaire et les espaces publics majeurs,
- évolution des thermes et des espaces publics connexes, (bien que les thermes pour l'essentiel aient d'abord relevé d'initiatives privées)
- plan d'embellissement de l'entre deux guerres (fonds privé)





Source ZPPAUP agence Urbane fonds Teisseire <u>plan d'embellissement</u>



Source ZPPAUP agence Urbane fonds Teisseire plan de 1923 lotissement Espagne



Fonds Teisseire. Les faubourgs nouveaux avenue d'Espagne



Fonds Teisseire. La place du Breilh et le bassin des Ladres



Fonds Teisseire. Les thermes du Couloubret et leur promenade



Fonds Teisseire. Foire sur la promenade du Couloubret



Fonds Teisseire. La promenade du Couloubret à gauche la Lauze



Fonds Teisseire. Le Casino

Fonds Teisseire. L'église Saint Jérôme et son rapport à l'Ariège.





Fonds Teisseire. Le grand hôtel de la Paix en bordure de Lauze

2 cartographies et vues anciennes (suite)

S — AX-rep-THE-RMES — Vus gard-rafe

Fonds Teisseire. vue depuis le calvaire.

Le fonds privé de la famille Teisseire comporte une collection de cartes postales trés riche, documentant nombre d'espaces publics du début du XX^e siècle. Il est à même d'informer particulièrement :

- sur l'architecture,
- les ambiances urbaines,
- la composition et l'évolution des espaces publics (important pour établir des Orientations d'Aménagement et de Programmation notamment sur la recomposition et la revalorisation des espaces liés à la traversée de la RN 20).



Fonds Teisseire. Etablissement du Modèle (démoli)



Fonds Teisseire. La place du Breilh et l'arrière du Modèle



Fonds Teisseire. Anciens pont et porte d'Espagne aujourd'hui démo-



Fonds Teisseire. L'Ariège et la façade des thermes du Teich



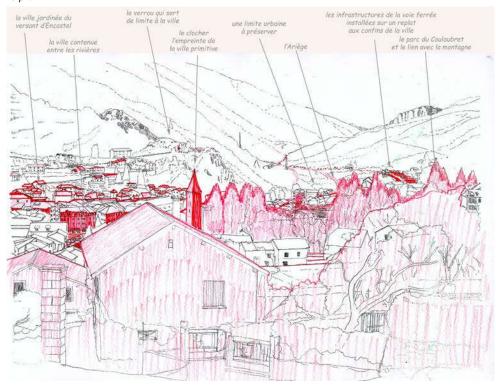
Fonds Teisseire. La place du Breilh et l'arrière du Modèle



Fonds Teisseire. Le viaduc de la voie ferrée sous Entreserre

Depuis la Croix d'Entresere :

- La limite que forme la déviation,
- En Castel (les extensions récentes en orangé sur le plan),
- La dominance du clocher de l'église Saint Vincent (dans le secteur urbain ancien en rouge sur le plan),
- la ville contenue entre Lauze et Ariège (dans le secteur urbain ancien en rouge sur le plan),
- le rôle des espaces paysagers (parcs des thermes ou des villas, promenades thermales...) en vert sur le plan





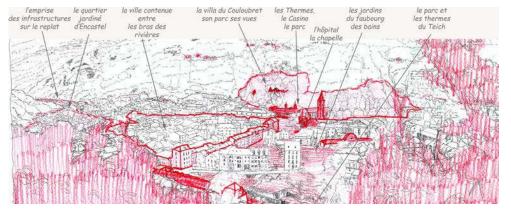






Depuis le Rocher de la Vierge

- La rue du Coustou et son front urbain (dans le secteur urbain ancien en rouge sur le plan)
- la forme contenue de la ville entre les deux rivières(dans le secteur urbain ancien en rouge sur le plan),
- la dominance du clocher de l'église Saint Vincent (dans le secteur urbain ancien en rouge sur le plan),
- les équipements bâtis et paysagers liés aux thermes (dans le secteur urbain ancien en rouge sur le plan)
- le rôle des espaces paysagers (parcs des thermes ou des villas, promenades thermales...) en vert sur le plan



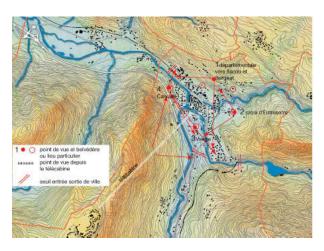
3 permanence de l'occupation du site : Croix d'Entreserre, rocher e Notre Damme. Calvaire.





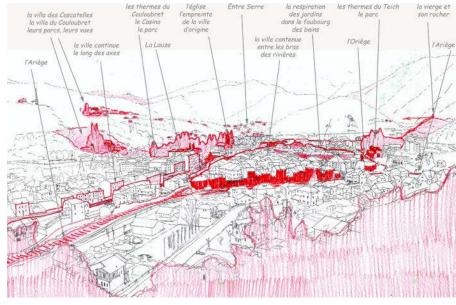


Trois points de vue situés aux limites de la ville permettent d'apprécier les permanences et les évolutions de ces paysages à partir de l'analyse en 2005 (ZPPAUP), des cartes postales du début du XX^e siècle et de l'état actuel . Parallèlement ces points de vue laissent lire les étapes de formation de la ville. Ils constituent des belvédères inclus dans les promenades propres au système thermal.





plan de localisation des enjeux urbains anciens, des extensions XX^e et de l'écrin paysager







Depuis le Calvaire

- La façade sur l'Ariège, (dans le secteur urbain ancien en rouge sur le plan)
- la forme contenue de la ville entre les deux rivières (dans le secteur urbain ancien en rouge sur le plan),
- la dominance du clocher de l'église Saint Vincent (dans le secteur urbain ancien en rouge sur le plan),
- les équipements bâtis et paysagers liés aux thermes (dans le secteur urbain ancien en rouge et vert sur le plan),
- le rôle des espaces paysagers (parcs des thermes ou des villas, promenades thermales...) en vert sur le plan

Chapitre 5

CADRE DE L'URBANISME ACTUEL

- 1. les objectifs du PADD
- 2. le PLU applicable
- 3. les servitudes au titre des Monuments Historiques
- 4. l'étude de ZPPAUP sans suite administrative
- 5. les difficultés de gestion

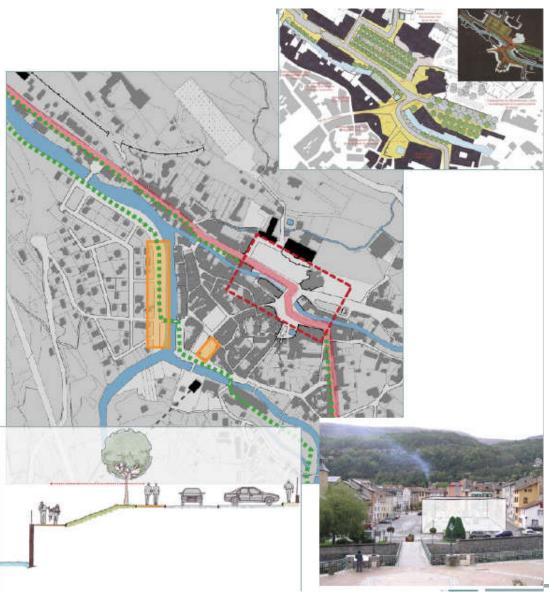
Ce chapitre a pour objectif d' :

- exposer les dynamiques et problématiques actuelles.

Conséquence et enjeux pour le SPR

- > un SPR pour renforcer et affirmer la nécessité d'une prise en compte de la valeur patrimoniale multiple du site,
- > les documents de gestion existant traduisent l'impératif du maintien de la dynamique économique (renouveler les thermes, valoriser et péréniser la ressource thermale, dévier la circulation de transit, actualiser les équipements liés au ski...). Aujourd'hui, la valorisation de la ville et de son patrimoine apparaissent avec plus d'évidence.
- > articuler moyens de protection et actions de valorisation autour de la mise en place du SPR, des documents d'urbanisme (PLUih) et des politiques publiques locales d'action.
- > développer des actions et des outils de pédagogie autour de la compréhension et de la valorisation du patrimoine bâti, urbain et paysager.

CIRCULATION STATIONNEMENT À L'ECHELLE DE LA VILLE



A L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Mettre en place une politique d'aménagement en réduisant la place de la voiture en ville

(Mise en œuvre des principales actions du plan de référence



Revitalisation urbaine : Secteur Breil-Couloubret, en lien avec la requalification de la RN20 En réduisant l'emprise de la voie dans ce secteur

En procédant à des aménagements publics qui renforcent cette centralité

En réaménagent les espaces publics devant le casino



Aménagement de l'îlot St Jérôme

En confortant le rôle de pivot entre la gare du téléporté et le centre ancien

> En réinvestissant l'espace public non bâti par l'implantation d'équipements publics venant reconstituer une façade sur quais



Réaménagement des quais

En réduisant la place dédiée au stationnement, notamment de longue durée

En restaurant le rapport à la rivière par l'aménagement d'un espace public de promenade

En assurant la continuité de la circulation piétonne et cycle le long de l'Ariège

1 les objectifs du PADD

Débattu le 2 septembre 2009

La commune y développe sa stratégie autour trois thématiques au service du tourisme et de la population locale :

- économie équipements,
- stationnement organisation et fonctionnement urbain,
- accueil de nouvelles populations dans un souci de développement durable.

Ces objectifs sont déclinés aux échelles du territoire communal et du coeur de ville.

Lors de l'élaboration de ce PADD, l'ouverture de la déviation de la RN 20 n'était pas effective. La place de la voiture en ville était alors une vraie priorité avant de régler des questions de valorisation patrimoniale qui n'apparaissent pas dans ce document.

Elles devraient être introduites dans un futur PLUi valant PLH (PLUih) dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté de Communes de la Haute Ariège.

ECONOMIE EQUIPEMENTS

A L'ÉCHELLE DE LA VILLE





En accompagnant et en renforçant le développement du pôle touristique émergent constitué du centre thermoludique et du capital.



En favorisant le maintien et le développement des activités liées au thermalisme (thermoludisme, remise en forme et thermes médicaux)

- Conforter et pérenniser le pôle de services et commercial d'Ax-les-Thermes



En maintenant et pérennisant les services existants, qu'ils soient communaux ou intercommunaux

En anticipant la montée en puissance des équipements publics en cas d'augmentation de la population

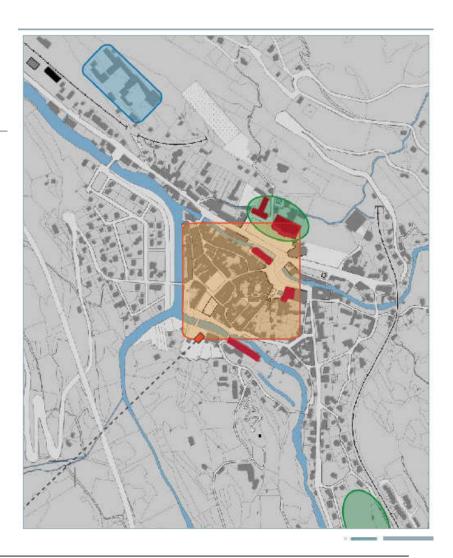


En renforçant et réhabilitant les commerces du centre ancien, notamment en lien avec l'activité touristique



En poursuivant le développement des équipements de loisirs

- le pôle constitué du casino et du centre thermoludique, ainsi que le site du Parc d'Espagne qui concentre piscine, minigolf,... constituent une offre touristique complémentaire et sont utilisés par les habitants de la vallée
- le projet de zone de loisirs à l'échelle du pôle Savignac-Ax-les-Thermes, envisagé sur les espaces inondables de fond de vallée (commune de Savignac)



Le PLU instaure dans les zones U le permis de démolir (y compris dans les

hameaux)

Légende du projet de PLU

UA Contour et nom des zones du PLU

Emplacements réservés

Espaces boisés classés au titre du L 130-1 du Code de l'Urbanisme

Eléments de Paysage et de Patrimoine Archéologique Identifié (EPI) au titre de l'article L 123-1-5,7°

Bâtis

1 - Jardins en coeur d'ilôts dans le centre ancien
2 - Ensemble de jardins dont jardins potagers dans l'îlot des thermes du Breilh
3 - Square du lotissement d'Er Castel
4 - Jardins en limite d'urbanisation du lotissement d'En Castel, zone tampon avec la future déviation
5 - Villa de Couloubret et sa parcelle
6 - Villa des Cascatelles et sa parcelle

Sites archéologiques

Ville Vieille : ancienne église et ancien cimetière
 Le Castel Maou: ancien château seigneurial

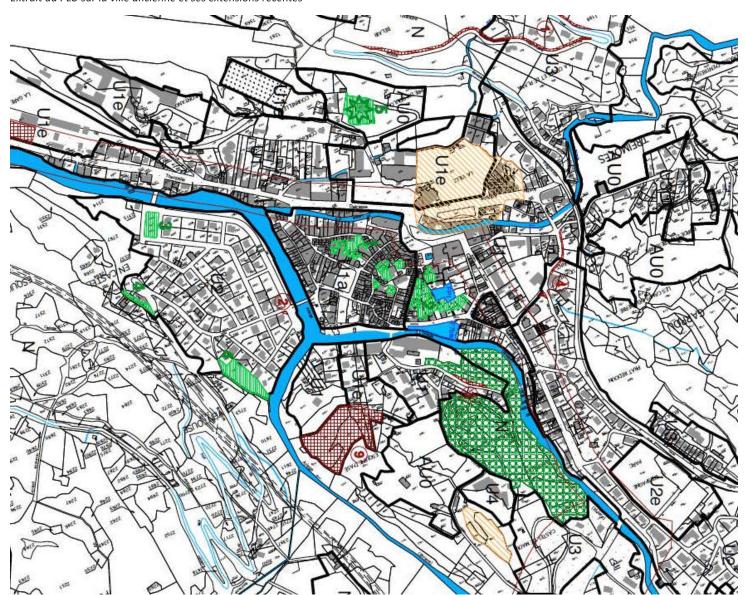
Secteurs soumis au classement sonore des infrastructures de transport terrestre (arrêté prefectoral du 25 août 2003)

- RN 20 : 100 m de part et d'autre des limites d'emprise de la voie

Eléments d'information

Périmètres sanitaires d'émergence des sources d'eau thermale (étude hydrogéologue mars 2010): - F7 bis - FP1

Extrait du PLU sur la ville ancienne et ses extensions récentes



2 le PLU applicable

Révision du PLU établie en 2010 sur la base d'un POS, s'inscrit dans le cadre de la loi Grenelle alors que les décrets d'application n'étaient pas publiés. Le document comporte un état initial de l'environnement qui sera conforté sur des aspects environnementaux aujourd'hui plus sensibles (air, bruit, enjeu climatique, énergies renouvelables, performances énergétiques du bâti...) dans le futur PLUih.

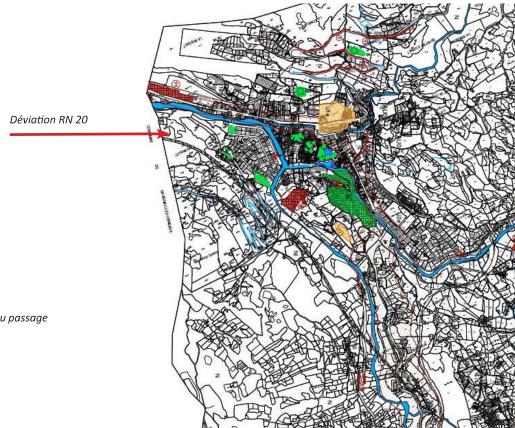
L'actuel PLU a été conduit en même temps que la ZPPAUP qui était alors en attente d'approbation et de mise à l'enquête publique. Il prend appui sur un plan de référence urbain conduit en 2006 à l'échelle de la vallée des communes aval pour aborder les questions de fonctionnement urbain et de circulation.

Quatre grandes catégories de zones comprennent plusieurs secteurs :

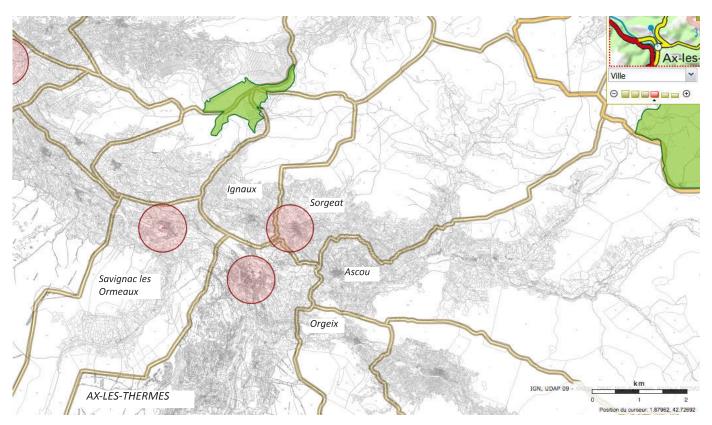
- zone urbaine (U)
- zone à urbaniser (2 AU)
- zone agricole (A)
- zone naturelles (N)

Les principaux objectifs du PLU:

- mettre en adéquation l'offre en habitat permanent (et touristique) avec la politique de développement économique,
- maîtriser l'urbanisation future en termes de programmation et d'organisation urbaine,
- préserver l'identité des hameaux et les équilibres avec l'activité pastorale,
- engager la politique de requalification en lien avec le plan de référence,
- mettre en place une politique de stationnement et de déplacements doux à l'échelle du site du fond de vallée,
- préserver les qualités environnementales et paysagères du territoire et prendre en compte les risques et les nuisances.
- > La mise à l'étude d'un PLUi est en cours de discussion.
- > la modification n°2 du PLU en cours envisage l'ouverture à l'urbanisation du secteur d'Entreserre.

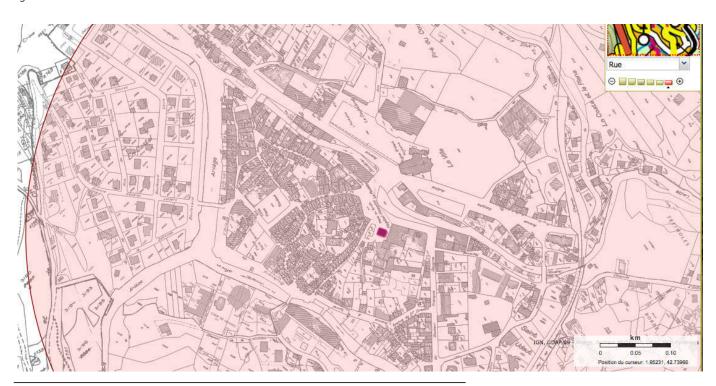


Extrait du PLU élargi jusqu'à la fin du passage de la déviation au Sud-Ouest.



Extrait de l'Atlas des patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication à l'échelle du nord de la commune et des communes voisines

Extrait de l'Atlas des patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication agrandissement à l'échelle de la ville



3 les servitudes au titre des Monuments historiques

Un édifice est protégé au titre des Monuments Historiques:

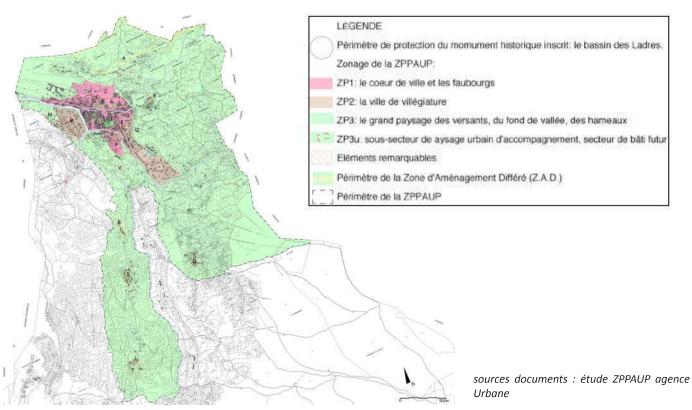
- le bassin des Ladres, devant l'hôpital Saint Louis Il est inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté du 11 juillet 1979.

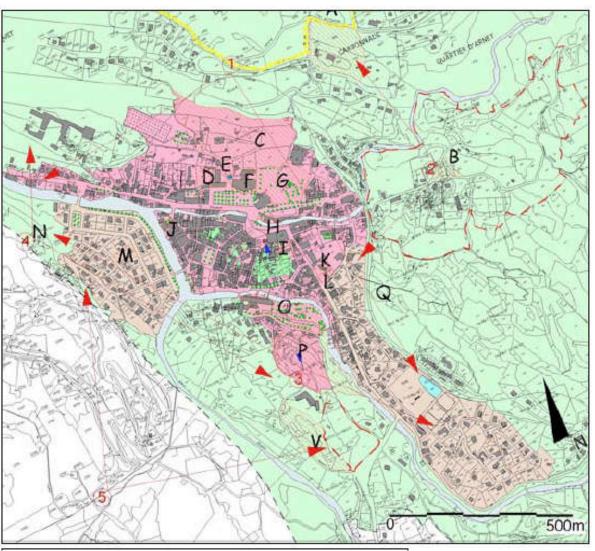
Aujourd'hui cet édifice génère un périmètre de protection de 500m de rayon.

Il n'y a pas d'autres protections sur le territoire communal.

Ce bassin a été édifié au plus tard dans la seconde moitié du XIII^e siècle (sondage archéologique avant travaux de réfection conduits en 2006).







étude préalable pour la délimitation d'un SPR Commune d'AX Les Thermes Roi architecture urbanisme paysage

4 l'étude de la ZPPAUP sans suite administrative (2003-2006)

La ZPPAUP a été mise en oeuvre en décembre 2003, pour aboutir à un dossier pour arrêt au second semestre 2006.

Le dossier a fait l'objet d'une présentation préalable en Commission Régionale du Patrimoine et des Sites le 25 juin 2006. Ce dossier a été livré à la commune pour arrêt. Cet arrêt n'a jamais été pris, l'enquête publique et le second passage en CRPS n'ont pas été effectués.

Une des raisons de cette inertie peut reposer sur

- le territoire impliqué dans la ZPPAUP incluant les hameaux
- l'expression de nouvelles contraintes en termes d'exigences architecturales (menuiseries, matériaux de toiture) à même de gréver des budgets parfois minimes.

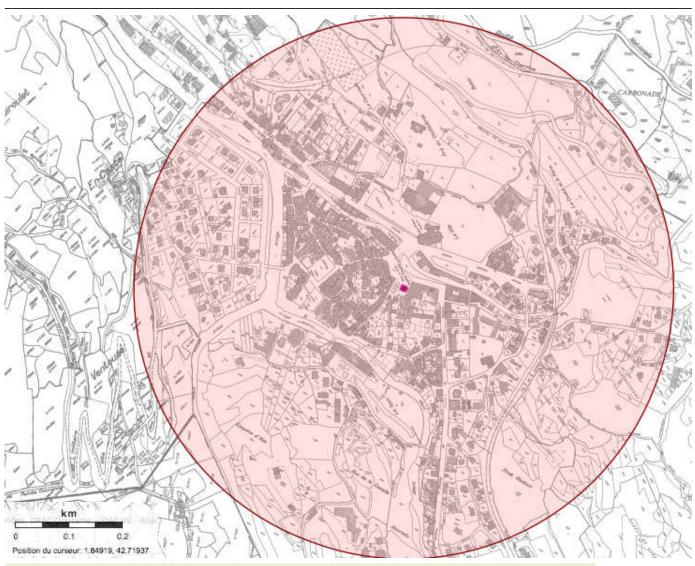
Globalement, la valeur patrimoniale du bâti, les caractères spécifiques des architectures formant la richesse de la commune ne sont pas sensibles aux yeux des électeurs et propriétaires fonciers. Enfin, l'évolution législative, en annulant la formalisation ZPPAUP pour la transformer en AVAP a «refroidi» la collectivité face à de nouveaux engagements financiers pour cette étude.

Trois enveloppes de protection étaient définies par la ZPPAUP :

- une enveloppe correspondant au cœur de ville et aux faubourgs : enveloppe ZP1. Un objectif principal la préservation et la valorisation du bâti ancien (exceptionnel et courant) existant selon son art de bâtir,
- une enveloppe correspondant à la ville de villégiature plus récente : enveloppe ZP2. Un objectif de préservation et de valorisation général attaché à l'architecture récente et à la forme urbaine marquées par les jardins privés, les squares et les équipements,
- une enveloppe correspondant au grand paysage des versants, du fonds de vallée et des hameaux : enveloppe ZP3. Un objectif de préservation des hameaux dans leur forme urbaine et leur art de bâtir, de préservation et de valorisation de l'image boisée des versants qui ne doit pas être effacée par des urbanisations futures potentielles. Dans cette enveloppe, la manière de tenir la topographie grâce à des murs de pierre est particulièrement sensible.

Des éléments remarquables ainsi que des cônes de vue sont identifiés dans chacune des enveloppes pour adapter le règlement à leur sensibilité.

Ce dossier sert de base à la présente étude préalable en vue d'une proposition de délimitation de Site Patrimonial Remarquable.



	Monuments historiques
édifice / site	Bassin des Ladres devant l'hôpital Saint-Louis
localisation	Midi-Pyrénées ; Ariège ; Ax-les-Thermes
destinations successives	lavoir public
dénomination	bassin
époque de construction	13e siècle
historique	Contigu à l'hôpital construit en 1260, ce bassin servait au traitement des compagnons d'armes de Saint-Louis, rapportant des croisades la lèpre ou des maladies de peau. C'est un bassin rectangulaire de 12, 50m sur 10m, entouré par trois degrés en granit. Il est alimenté par des sources chaudes sourdant entre les dalles de pierre qui en constituent le fond. A proximité se trouvent d'autres sources aux eaux sulfureuses.
propriété	propriété de la commune
protection MH	1979/07/11 : inscrit MH
	Bassin des Ladres devant l'hôpital Saint-Louis (cad. A 157) : inscription par arrêté du 11 juillet 1979
visite	ouvert au public
type d'étude	Recensement immeubles MH
référence	PA00093770
	Monuments historiques, 1992
date versement	1993/08/30
date mise à jour	2015/10/13

Informations

Périmètre de protect

Commune

Nom

Protection

Date de protection

Référence notice Monus Historiques

Notice Monuments Historiques

Type de servitude INSEE

Département

5 les difficultés de gestion

Le bassin des Ladres est un édifice qui n'est pas en élévation. Sa présence n'est donc pas manifeste, même si l'espace public de ses abords a été partiellement valorisé., il y a plus d'une dizaine d'années.

Le périmètre de protection qu'il génère implique une diversité de patrimoines (Casino, thermes, espace public, bâti de la vieille ville et bâti des lotissements de l'entre deux guerres) sans que la co-visibilité soit évidente. La démarche de ZPPAUP par son côté pédagogique permettait d'exprimer la diversité des valeurs patrimoniales de la commune qui s'établissent bien au-delà du bassin des Ladres.

Les difficultés rencontrées concernent :

- la question des matériaux
- Toiture : au fil des ans de nombreuses toitures des constructions de la vieille ville de type pyrénéen, couvertes en ardoises plus ou moins épaisses ont été remplacées par des tuiles de terre cuite de factures différentes. Parler d'une ville ancienne pyrénéenne en accord avec son art de bâtir implique de retrouver un matériau propre à l'ensemble de la chaîne pyrénéenne au moins à ces altitudes. D'autres édifices de facture plus récentes ont été conçus dans un autre art de bâtir, avec l'arrivée de la voie ferrée notamment, l'usage de la tuile mécanique plate s'est répandu sur une grande partie du patrimoine de l'entre deux guerres.
 - > Cette question du matériau de toiture adapté mérite une approche spécifique et une concertation adaptée.
- Menuiserie : si pendant longtemps pour éviter le PVC l'ABF demandait des menuiseries de couleur, ceci est aujourd'hui dépassé, les fabriquants sachant colorer leurs produits. Les enjeux environnementaux et de santé humaine modifient également la manière de considérer cette problématique.
- décroutage de façade,
- banalisation du bâti : la diversité des caractères des différentes périodes de construction du bâti n'est pas toujours considérée. Ainsi, progressivement les lotissements de l'entre deux guerres perdent des caractères architecturaux singuliers.
- > Un travail plus pédagogique est à prévoir pour donner à voir ces caractères et inciter à les valoriser dans leur logique, tout en intégrant les questions de performances énergétiques en adéquation avec leur architecture.

- l'accessoirisation du bâti :

- les climatiseurs, les paraboles ne s'inscrivent que rarement dans l'architecture des édifices anciens. Cela demande un réel travail de conception ou un diagnostic global quant aux performances énergétiques et aux solutions adaptées au type de bâti considéré, en tenant compte de la situation urbaine de l'édifice concerné....
- > Sur ces aspects, le SPR peut apporter des éléments de méthode et de solutions adaptées aux types de bâti et à leur situation urbaine. L'accompagnement pour une approche globale en termes de performances énergétique est certainement à réfléchir pour développer des solutions adaptées et des programme de travaux mieux ciblés.

Enfin, la commune, avec l'aide de sa police municipale dresse des procés verbaux lors des travaux effectués sans autorisation. Ce dispositif porte ses fruit depuis sa mise en service il y a 6 ans : moins de travaux sans autorisation, moins de travaux ne respectant pas les autorisations.

source carte, notice et informations: Atlas des Patrimoines

